



DELIBERATION N°	2022.12.12/106
CLASSIFICATION	8.5

Nb de membres en exercice : 64

Nb de membres présents : 50

Nb de membres votants : 57

(dont 7 pouvoirs)

Quorum atteint

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du conseil communautaire du 12 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 12 décembre à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle polyvalente à VAUMAS, en session ordinaire, sur la convocation, en date du 6 décembre 2022, et sous la Présidence de Monsieur Roger LITAUDON, Président.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Patrick AUBEL, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Aline BONNEAU, Christian BONNET, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Jean-Luc COLLIN, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Guy LABBE, Christian LABILLE, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTRIAT, Jean-Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean-Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Yves NOEL, Jean -Louis PERICHON, André PIESSAT, Annie-France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Laurent TALON, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE,

Les conseillers suppléants : Bernard MALBRUNOT représentant Hervé CHOMET, Eric THINET représentant Guillaume LACROIX,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Marie-Agnès BONIN à Gilles BERRAT, Xavier CADORET à Odile REVERET, Geneviève DESVIGNE à Christelle MARTINET SCHIRCH, Léopold GODART à Fabrice MARIDET, Catherine JONET à Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, Françoise LACAUX à Jean-Noël MONIER, Monique SEROUX à Alain VERNISSE,

Absents : Pascal BAUDELLOT, Annie DEBORBE, Jean-Michel GILLARDIN, Sylvain NAFFETAS, Aude PARRET BONMARTIN, Yves PLOUHINEC, Michel RAJAUD,

Secrétaire de séance : Christelle MARTINET SCHIRCH

N° 106 – HABITAT – Dispositif « Habiter Mieux » - Attribution aide aux bénéficiaires

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de verser l'aide communautaire aux bénéficiaires du dispositif « Habiter Mieux » telle qu'elle figure au tableau présenté dans le rapport annexé concernant la réalisation des travaux d'amélioration énergétique ou autres prévus par le dispositif,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à l'affaire.

Certifiée exécutoire la présente délibération
Publiée ou notifiée par voie électronique le
Déposée par voie électronique en Préfecture le

P.E.C

Le Président,

DELIBERATION N°	2022.12.12/106
CLASSIFICATION	8.5

RAPPORT DE PRESENTATION**N° 106 – HABITAT – Dispositif « Habiter Mieux » - Attribution aide aux bénéficiaires**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations des 3 EPCI fusionnés composant la Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire maintenues dans leurs dispositions respectives relatives au dispositif « Habiter Mieux » sur la période considérée,

Vu les crédits inscrits au budget

Considérant qu'il y a lieu d'attribuer les aides prévues aux bénéficiaires,

Il est exposé :

Les bénéficiaires éligibles au dispositif « Habiter Mieux » ont reçu les accords nécessaires à la validation des plans de financement et donc du versement de l'aide communautaire.

Il est donc proposé au conseil communautaire de :

- verser l'aide communautaire aux bénéficiaires du dispositif « Habiter Mieux » telle qu'elle figure au tableau ci-dessous concernant la réalisation des travaux d'amélioration énergétique ou autres prévus par le dispositif.

PO = Propriétaire Occupant - PB = Propriétaire Bailleur

NOM	VILLE	CATEGORIE PROPRIETAIRE	MONTANT
TOSOLINI Fabienne	Beaulon	PO	200,00
TATE Bernard	St Pourçain-sur-Besbre	PO	200,00
FARJAUD Jean-Paul	St Gérard-le-Puy	PO	200,00
DEVEAUX Donovan	Vaumas	PO	200,00
MOULY Georgettes	St Félix	PO	200,00
POUJOLS Julien	Diou	PO	200,00
ARSAC Pierre	Avrilly	PO	200,00
LIGNER Corinne	St Léon	PO	200,00
BENHASSINE Boufeldja	Le Donjon	PO	200,00
GENIN Anthony	Luneau	PO	200,00
GUY Nicolas	Varenes-sur-Têche	PO	200,00
POTHIER Florian	St Gérard-le-Puy	PO	200,00
TOTAL			2 400,00